

Ce bordereau nous est indispensable pour suivre vos versements. Nous vous remercions de bien vouloir nous le retourner complété à :
École nationale vétérinaire d'Alfort - Direction des affaires financières - 7, avenue du général de Gaulle 94704 Maisons-Alfort CEDEX
Ou par courriel : daf@vet-alfort.fr - Code UIA de l'établissement : 0940608A

VOTRE ENTREPRISE

Nom :
Adresse :
Code postal :
Ville :

Personne à informer du suivi du dossier de la taxe d'apprentissage :

☐ Mme ☐ M

Prénom :
Nom :
Fonction :
Tél :
Courriel :

VERSEMENT

L'École est habilitée à recevoir la taxe d'apprentissage au titre des 13% de solde. Si vous souhaitez affecter ce versement à une ou plusieurs unités en particulier, vous pouvez préciser la répartition de la somme. Sinon, indiquez le total affecté à un département ou à l'EnvA dans sa globalité.

DÉPARTEMENT DES SCIENCES BIOLOGIQUES ET PHARMACEUTIQUES (DSBP)

	Montant €
☐ Anatomie des animaux domestiques	
☐ Bactériologie, immunologie, virologie	
☐ Biochimie, biologie clinique	
☐ Éducation physique et sportive	
☐ Histologie, anatomie pathologique	
☐ Management, communication, outils scientifiques	
☐ Parasitologie, maladies parasitaires, dermatologie	
☐ Pharmacie et toxicologie	
☐ Physiologie, éthologie, génétique	
☐ VetSims (salle de simulation médicale)	

DÉPARTEMENT DES PRODUCTIONS ANIMALES ET DE SANTÉ PUBLIQUE (DPASP)

	Montant €
☐ Hygiène, qualité et sécurité des aliments	
☐ Reproduction animale	
☐ Pathologie des animaux de production	
☐ Maladies réglementées, zoonoses et épidémiologie	
☐ Zootechnie, économie rurale	
☐ Hôpital Faune sauvage	

BIBLIOTHÈQUE

Montant €

AUTRE :

Montant €

VERSEMENT À L'ENVA NON-FLECHÉ

Montant €

DÉPARTEMENT D'ELEVAGE ET DE PATHOLOGIE DES EQUIDÉS ET DES CARNIVORES (DEPEC)

	Montant €
☐ Cardiologie	
☐ Hôpital équidés & centre d'imagerie et de recherche en affections locomotrices équinés (Cirale)	
☐ Médecine et imagerie médicale	
☐ Médecine de l'élevage et du sport (umes)	
☐ Pathologie chirurgicale	
☐ Urgences, soins intensifs, anesthésie, réanimation	
☐ Ophtalmologie	
☐ Nouveaux animaux de compagnie	

TOTAL ENVA

Montant €

Le versement du solde de 13% de la taxe d'apprentissage doit être effectué avant le 31 mai 2022 directement par les entreprises versantes auprès des établissements d'enseignement. Pour un versement par chèque, merci de libeller le chèque à l'ordre de « l'Agent comptable de l'EnvA » et de le joindre à ce formulaire. Pour un versement par virement, contactez daf@vet-alfort.fr.

Ville et date :

Cachet de l'entreprise :